

Délibération du Conseil municipal

Séance du 10 mars 2026

Le dix mars deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à BOYER Emilie
LECOMTE Delphine à GUIBERT Vincent
VIGNER Jean-Philippe à LIOTON Valérie

Absents

DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LECACHEUR Julien et PICARD Corinne

Convocation adressée le 4 mars 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 11 mars 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE1003-02 | Finances – Affectation du résultat - Exercice 2025- Approbation

Madame Emilie BOYER, Adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et par le Service de Gestion Comptable (SGC Couronne d'Angers) laisse apparaître un résultat cumulé de clôture de :

- En Fonctionnement : + 2 499 803,63 €
- En Investissement : - 459 100,30 € (avec Restes à Réaliser)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 3 mars 2026,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :
 - Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 1 699 803,63 €
 - Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 800 000,00 €
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	27	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	1 (D. LIZÉ)
Pris part au vote	30	TOTAL	30
<u>Délibération adoptée à la majorité</u>			

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON


